Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Langues étrangères appliquées

Session 2026 • Code sujet : **26-LEA-C7** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse civilisationnelle et décision commerciale (3 questions) **Page 3**

2. Prise en compte de la communication non verbale (3 questions) **Page 6**

3. Veille de l’actualité internationale et fiabilité des sources (3 questions) **Page 9**

4. Préparation d’une interaction et recommandation professionnelle (3 questions) **Page 12**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://licencelea.fr/assets/annales/licence-lea/C7 - Interagir en fonction des enjeux culturels et civilisationnels/2026/Licence Langues Étrangères Appliquées - C7 - Interagir en fonction des enjeux culturels et civilisationnels - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse civilisationnelle et décision commerciale

Atelier Sonore envisage d'exporter au Japon des cabines acoustiques démontables et étudie des données démographiques, les résultats d'une étude exploratoire et les demandes de Kyowa Workplace Solutions. Il faut distinguer les faits des données non représentatives et des généralisations avant de définir les conditions d'un éventuel lancement.

Faits socio-économiques

Question 1.1. À l'aide du DT 1, relevez deux faits socio-économiques concernant le Japon et indiquez en quoi chacun peut éclairer une décision de développement international. Précisez une limite d'interprétation pour l'un de ces faits.

Fait établi	Intérêt pour la décision	Limite
124,35 millions d'habitants au 1er octobre 2023	Contextualise le pays visé.	Ne mesure pas le marché des cabines acoustiques.
29,1 % de la population avait 65 ans ou plus à cette date.	Invite à examiner l'accessibilité des espaces de travail.	Ne permet pas de déduire les besoins des entreprises.

Ces données officielles du *Statistical Handbook of Japan 2024* éclairent le contexte démographique. Elles ne prouvent ni une demande pour les cabines acoustiques ni une intention d'achat. L'entreprise ne peut donc pas estimer son marché cible à partir de la population totale ou de la structure par âge seules.

DR 1, réponse à la question 1.1

Question	Élément du dossier	Fait ou observation	Interprétation prudente ou limite	Vérification ou action proposée
1.1	Données démographi…	124,35 M ; 29,1 %	Contexte, pas demande	Ne mesure pas le marché
1.2				
2.1				
2.2				

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Population : 124,35 millions ; personnes âgées de 65 ans ou plus : 29,1 %. Ces repères démographiques ne mesurent pas la demande de cabines acoustiques.

Conditions à vérifier avant le lancement

Question 1.2. À partir des données de l'étude interne et des informations communiquées par Kyowa Workplace Solutions, formulez deux conditions concrètes à vérifier avant de décider d'un lancement. Pour chacune, citez les éléments du dossier qui la justifient et proposez un indicateur ou une question de vérification.

Condition à vérifier	Éléments du dossier	Indicateur ou question
Organiser le service après-vente et la maintenance.	12 organisations sur 30 ont demandé des informations sur la maintenance locale. Kyowa demande un délai de remplacement des pièces et une formation à distance.	Quel délai et quel dispositif de remplacement peuvent être proposés ?
Confirmer la viabilité commerciale.	7 organisations sur 30 ont accepté un suivi. Kyowa n'a communiqué ni volume prévisionnel, ni budget, ni calendrier d'achat.	Quels volumes, budget et calendrier le client envisage-t-il ?

Les résultats du salon à Lyon sont exploratoires et non représentatifs du marché japonais. Ils signalent un intérêt pour la maintenance, mais ne permettent pas de prévoir les ventes. Avant de lancer le produit, Atelier Sonore doit clarifier avec Kyowa le niveau de service attendu et les paramètres commerciaux, puis vérifier qu'elle peut répondre aux besoins exprimés, notamment par une notice d'installation en japonais.

DR 1, réponse à la question 1.2

Question	Élément du dossier	Fait ou observation	Interprétation prudente ou limite	Vérification ou action proposée
1.1				
1.2	Étude + courriel Kyow	12/30 ; pièces, formatio	Étude non représentative	Confirmer délai, volume, budget et calendrier
2.1				
2.2				

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avant tout lancement : confirmer la capacité de maintenance et obtenir de Kyowa des indications de volume, de budget et de calendrier d'achat.

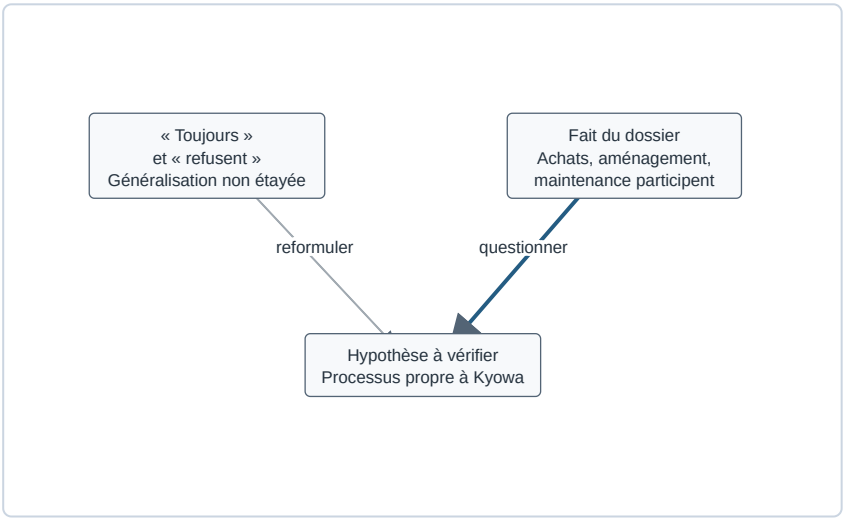
Analyse d’une généralisation

Question 1.3. Expliquez pourquoi l’affirmation de la note commerciale selon laquelle les entreprises japonaises prennent toujours leurs décisions par consensus et refusent les échanges directs ne suffit pas à fonder une décision. Reformulez-la en une hypothèse prudente et vérifiable, sans généraliser sur la population japonaise.

L’affirmation emploie des absolus (« toujours », « refusent ») et n’est étayée par aucune donnée du dossier. Elle attribue à toutes les entreprises japonaises un comportement uniforme, alors que les pratiques peuvent dépendre de l’entreprise, des interlocuteurs et du sujet discuté. Pour Kyowa, le fait établi est que les équipes achats, aménagement et maintenance participent à la sélection. Cela ne prouve ni un processus par consensus ni un refus des échanges directs.

Hypothèse prudente et vérifiable : « Pour cette sélection, plusieurs fonctions de Kyowa pourraient contribuer à la décision. Qui participera à la décision, selon quel processus et avec quelles possibilités d’échanges techniques directs ? »

Distinguer généralisation et hypothèse vérifiable



La participation de trois fonctions est un fait propre au dossier, pas une règle générale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier auprès de Kyowa les décideurs, le processus et les modalités des échanges techniques, sans généraliser à l’ensemble des entreprises japonaises.

2. Prise en compte de la communication non verbale

Le DT 2 rend compte d'une réunion particulière entre Atelier Sonore et une délégation de Kyowa, en présence d'une interprète professionnelle. Les candidats doivent distinguer les comportements observés de leurs interprétations possibles et proposer des conduites adaptées sans attribuer d'intention certaine à un silence ou à un geste.

Observations et interprétations

Question 2.1. Classez quatre éléments du compte rendu de rencontre en deux catégories : observations directement rapportées et interprétations possibles. Pour chaque interprétation retenue, indiquez au moins une autre explication compatible avec les faits.

Observation directement rapportée	Interprétation possible et autre explication
L'acheteuse prend des notes et consulte le document technique.	Elle peut suivre la présentation ; elle peut aussi chercher un renseignement précis.
Le responsable des espaces de travail pose deux questions sur les dimensions.	Les dimensions peuvent compter pour son projet ; il peut aussi simplement préciser l'usage prévu.
Quelques secondes de silence suivent la question sur le calendrier.	Il peut s'agir d'un temps de réflexion ; la demande de reformulation par l'interprète peut aussi expliquer le délai.
La responsable de maintenance dit vouloir vérifier la procédure avant de répondre.	Elle peut vérifier la faisabilité de l'intervention ; elle peut aussi avoir besoin de consulter la procédure ou ses collègues.

Les gestes, questions et silences sont des observations, pas des preuves d'accord ou de refus. La dernière ligne rapporte également une intention déclarée, sans permettre de conclure à la suite qui sera donnée. Ces interprétations sont à vérifier directement auprès des interlocuteurs. Elles concernent cette réunion et ne peuvent être généralisées à l'ensemble des interlocuteurs japonais.

DR 1, question 2.1 complétée

Analyse des données et de la rencontre

Question	Élément du dossier	Fait ou observation	Interprétation prudente ou limite	Vérification ou action proposée
1.1				
1.2				
2.1	Notes / document	Observation	Suivi / détail recherché	Demander si précision utile
2.2				

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les quatre faits sont rapportés séparément des hypothèses ; chaque hypothèse admet une autre explication et doit être vérifiée.

Conduites professionnelles

Question 2.2. Proposez trois conduites professionnelles adaptées à la prochaine rencontre : une relative à la prise de parole, une à la gestion des silences ou des temps de réponse et une à la vérification de la compréhension. Justifiez chaque conduite par un élément du DT 2.

1. **Prise de parole :** s'adresser directement à l'interlocuteur concerné, parler par séquences courtes et laisser l'interprète traduire. Le DT 2 recommande cette pratique et indique qu'une interprète professionnelle était présente.
2. **Silences et temps de réponse :** laisser un temps de réflexion, puis reformuler si nécessaire. Quelques secondes de silence ont suivi la question sur le calendrier, avant une demande de reformulation de l'interprète.
3. **Compréhension :** demander aux interlocuteurs de confirmer les dimensions et la procédure de remplacement. Le responsable a questionné les dimensions et la responsable de maintenance voulait vérifier la procédure avant de répondre.

DR 1, question 2.2 complétée

Analyse des données et de la rencontre

Question	Élément du dossier	Fait ou observation	Interprétation prudente ou limite	Vérification ou action proposée
1.1				
1.2				
2.1				
2.2	 Interprète / échange	 Silence	 Laisser traduire / réfléchir	 Confirmer les données

À compléter par le candidat

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parler par séquences courtes, respecter les temps de réponse et faire confirmer explicitement les informations techniques.

Formulations de relance

Question 2.3. Rédigez en français deux formulations de relance respectueuses : l'une pour vérifier si le client souhaite approfondir une question technique, l'autre pour savoir si une décision peut être prise ou doit être différée. Évitez de présumer l'intention du client à partir d'un geste ou d'un silence.

Les relances doivent porter explicitement sur le besoin et la décision, sans interpréter les notes, le silence ou un autre comportement. La réunion a fait apparaître des questions sur les dimensions et une vérification nécessaire de la procédure de remplacement. S'adresser aux interlocuteurs concernés et laisser à l'interprète le temps de traduire.

1. « Souhaitez-vous que nous approfondissions un point technique, par exemple les dimensions de la cabine ou le remplacement d'un panneau ? »

2. « Avez-vous les éléments nécessaires pour prendre une décision, ou souhaitez-vous la différer jusqu’à la vérification de la procédure ? »

✓ RÉPONSE À RETENIR

Demander explicitement si un point technique doit être approfondi, puis si la décision peut être prise ou doit être différée.

3. Veille de l’actualité internationale et fiabilité des sources

Le DT 3 présente deux sources institutionnelles utiles pour contextualiser le Japon et l’accord UE-Japon, ainsi qu’une affirmation commerciale non corroborée sur les droits de douane. Il faut évaluer les sources, rédiger une note de veille et établir une procédure de vérification sans annoncer de taux douanier non établi.

Évaluation des éléments de veille

Question 3.1. Évaluez les trois éléments de veille du DT 3 au regard de l’autorité de la source, de la date, de la traçabilité et de la pertinence pour Atelier Sonore. Indiquez lequel doit être écarté ou vérifié avant toute utilisation et pourquoi.

Évaluer séparément la fiabilité et la pertinence : une source officielle n’établit pas à elle seule la demande commerciale ni le tarif applicable. Les dates et les informations traçables doivent être rapportées à leur objet. L’élément C est le seul à écarter comme preuve, car son auteur, sa date de mise à jour et ses références réglementaires manquent.

Élément	Autorité, date et traçabilité	Pertinence et action
A	Commission européenne, source institutionnelle traçable sur Access2Markets ; accord en vigueur depuis le 1er février 2019.	Utile pour examiner les règles commerciales et d’origine, mais ne précise pas le tarif de la cabine.
B	Statistics Bureau of Japan, source officielle traçable ; Statistical Handbook of Japan 2024.	Fiable pour contextualiser la démographie, sans prévoir les ventes de cabines acoustiques.
C	Publication reçue le 20 février 2026 ; auteur, mise à jour et références absents.	Affirmation douanière non corroborée : l’écarter comme preuve et vérifier auprès de sources officielles.

A et B sont exploitables uniquement dans leur champ respectif. C ne justifie aucune conclusion d’exonération automatique.

DR 2 complété : sources à privilégier ou écarter

Source institutionnelle à consulter régulièrement	
Fréquence de consultation proposée	
Critère de corroboration 1	A : source fiable
Critère de corroboration 2	C : non corroboré
Décision possible dès maintenant	
Information à confirmer auprès du client	
Vérification documentaire externe nécessaire	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Privilégier A pour vérifier les règles commerciales ; utiliser B comme contexte démographique. Écarter C comme preuve douanière.

Note de veille

Question 3.2. Rédigez une note de veille de 100 à 130 mots à partir des éléments vérifiables du DT 3. Présentez l'information utile, sa source et sa date, l'incertitude ou la vérification encore nécessaire, ainsi qu'une conséquence possible pour l'entreprise.

Note de veille, 20 février 2026. La Commission européenne indique sur Access2Markets que l'accord de partenariat économique UE-Japon est en vigueur depuis le 1er février 2019 et présente les dispositions commerciales ainsi que les règles d'origine. Cette source institutionnelle constitue un point de départ pour étudier l'accès du produit au marché japonais. Le Statistics Bureau of Japan, dans le *Statistical Handbook of Japan 2024*, fournit des repères démographiques officiels, mais ne prévoit pas les ventes de cabines acoustiques. La publication commerciale reçue le 20 février 2026, sans auteur ni référence réglementaire, affirme une exonération automatique : cette affirmation n'est pas corroborée. Avant tout chiffrage, identifier le classement tarifaire du produit, vérifier le calendrier de démantèlement, les règles d'origine et les justificatifs requis. Le coût d'importation reste à confirmer.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'accord UE-Japon est en vigueur depuis le 1er février 2019 ; le coût d'importation reste à vérifier selon le classement tarifaire et l'origine du produit.

Procédure de veille réutilisable

Question 3.3. Établissez une courte procédure de veille réutilisable pour suivre les conditions d'accès au marché japonais. Indiquez deux sources institutionnelles ou spécialisées pertinentes, une fréquence de consultation et deux critères de corroboration à appliquer avant diffusion à la direction.

1. Consulter chaque mois Access2Markets, portail de la Commission européenne, et les informations officielles de Japan Customs sur les règles d'importation.
2. Avant diffusion à la direction, comparer l'information avec une seconde source institutionnelle ou solliciter un spécialiste du commerce international.
3. Vérifier la concordance du code tarifaire avec le produit exact et l'actualité des textes, du calendrier tarifaire et des règles d'origine applicables.

Archiver les références et dates de consultation. En cas d'écart ou d'incertitude, suspendre toute annonce de taux ou d'exonération et demander confirmation à l'administration compétente.

DR 2 complété : procédure de veille

Source institutionnelle à consulter régulièrement	
Fréquence de consultation proposée	
Critère de corroboration 1	
Critère de corroboration 2	**Access2Markets + Japan Customs**
Décision possible dès maintenant	**Mensuelle** **Code produit exact**
Information à confirmer auprès du client	**Textes à jour + origine**
Vérification documentaire externe nécessaire	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Veille mensuelle sur Access2Markets et Japan Customs ; corroborer le code tarifaire, l'origine et l'actualité des règles avant diffusion.

4. Préparation d’une interaction et recommandation professionnelle

Les DT 1 à DT 3 fournissent les données commerciales, les observations de la réunion et les informations de veille nécessaires pour préparer les échanges avec Kyowa. La recommandation doit rester conditionnelle et intégrer le rôle de l’interprète, la vérification des besoins du client et les contrôles encore nécessaires.

Plan de réunion

Question 4.1. Rédigez un plan de réunion comportant au maximum quatre étapes. Pour chaque étape, précisez son objectif, la personne à solliciter et le moyen de vérifier que les informations techniques ont été comprises. Incluez au moins une précaution liée à la communication non verbale et une précaution liée à l’interprétation linguistique.

1. **Confirmer le besoin :** solliciter les équipes achats et aménagement sur l’usage prévu et les dimensions ; reformuler ces données et leur demander confirmation.
2. **Présenter le produit :** s’adresser au responsable des espaces de travail ; parler par séquences courtes, laisser l’interprète traduire, puis faire confirmer les dimensions et performances acoustiques.
3. **Traiter la maintenance :** solliciter la responsable de maintenance sur le remplacement du panneau, les pièces et la formation à distance ; lui demander si la procédure répond à son besoin.
4. **Convenir des suites :** interroger les participants sur le calendrier, le volume et les prochaines étapes ; laisser un temps de réponse, sans interpréter le silence comme un accord, puis récapituler les points techniques avec l’interprète.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réunion en quatre étapes : besoins, caractéristiques techniques, maintenance, puis suites confirmées explicitement avec le client.

Recommandation de décision

Question 4.2. Rédigez une recommandation distinguant ce qui peut être décidé dès maintenant, ce qui doit être confirmé par le client et ce qui nécessite une vérification documentaire externe. Justifiez chaque catégorie par une donnée précise du dossier.

Catégorie	Recommandation et justification
Décider dès maintenant	Poursuivre la préparation commerciale, transmettre la notice technique et proposer une date d’échange : ces suites ont été convenues lors de la réunion du 18 février. Aucun accord de distribution n’est signé.
Confirmer auprès du client	Demander le volume prévisionnel, le budget, le calendrier d’achat et le délai attendu pour le remplacement des pièces. Kyowa n’a pas communiqué ces données ; achats, aménagement et maintenance participeront à la sélection.
Vérifier à l’externe	Établir le classement tarifaire, le calendrier de démantèlement, les règles d’origine et les justificatifs requis. L’accord UE-Japon existe, mais ne détermine pas à lui seul le tarif de la cabine.

Le lancement et toute annonce d’exonération douanière restent conditionnés à ces confirmations et vérifications.

DR 2 complété : question 4.2

Question	Élément du dossier	Fait ou observation	Interprétation prudente ou limite	Vérification ou action proposée
1.1				
1.2				
2.1				
2.2				

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Préparer et transmettre la notice

Confirmer volume, budget, calendrier

Vérifier classement et origine

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préparer la documentation et proposer un échange ; conditionner le lancement aux confirmations de Kyowa et aux vérifications douanières.

Courriel de suivi

Question 4.3. Rédigez un courriel de suivi de 80 à 100 mots à Kyowa Workplace Solutions. Remerciez les participants, récapitulez une demande technique à confirmer, proposez une prochaine étape sans présumer de l'accord du client et précisez le document qui sera transmis.

Objet : Suite à notre réunion du 18 février
Madame, Monsieur,
Nous vous remercions, ainsi que les équipes achats, aménagement et maintenance, pour la réunion du 18 février. Nous avons noté votre souhait de vérifier la procédure de remplacement d'un panneau et le délai associé. Pourriez-vous confirmer le délai attendu et nous indiquer si la procédure répond aux besoins de votre équipe de maintenance ? Nous transmettrons une notice technique en japonais portant sur l'installation, le remplacement des pièces et les performances acoustiques. Si vous le souhaitez, nous pourrons ensuite vous proposer une date pour un échange technique.
Cordialement,
Atelier Sonore

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Courriel prêt à envoyer : il demande confirmation du besoin technique, annonce la notice japonaise et propose un échange sans présumer de l'accord du client.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve du bloc C7 de la licence LEA, session 2026, code 26-LEA-C7, durée de 2 heures, coefficient indicatif 3. Le cas Atelier Sonore porte sur l'exportation de cabines acoustiques au Japon. Les quatre parties évaluent l'analyse socio-économique, la communication interculturelle, la fiabilité de la veille et la formulation d'une recommandation commerciale conditionnelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une donnée démographique décrit une population, mais ne mesure pas à elle seule la demande d'un produit ni la taille de son marché cible.
- Un échantillon de convenance non représentatif fournit un signal exploratoire qui ne peut être extrapolé à l'ensemble du marché japonais.
- En interaction, distinguez les comportements observés des interprétations et vérifiez explicitement les intentions auprès des interlocuteurs.
- Pour établir un droit de douane, vérifiez le classement tarifaire, le calendrier applicable, les règles d'origine et les justificatifs requis.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque conclusion à une donnée précise et signalez les limites des statistiques et de l'étude interne.
- Ne présentez pas le silence, la prise de notes ou une demande de reformulation comme une preuve d'accord, de refus ou d'intention.
- Évaluez séparément l'autorité, la date, la traçabilité et la pertinence des sources.
- Respectez les longueurs demandées et distinguez décision immédiate, confirmation du client et vérification externe.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment utiliser les chiffres de l'étude interne sans surestimer le marché ?

Présentez les résultats comme des indices exploratoires concernant les 30 organisations interrogées. L'échantillon de convenance n'étant pas représentatif, ne les extrapolez pas à l'ensemble des entreprises japonaises et proposez une vérification complémentaire.

Q : Comment interpréter le silence observé pendant la réunion ?

Le silence est un fait observé, mais sa cause n'est pas établie. Il peut correspondre à un temps de réflexion, à une difficulté de compréhension ou à d'autres facteurs. Reformulez la question et demandez explicitement quelle suite convient.

Q : Le sujet impose-t-il des longueurs de réponse et un barème précis ?

Oui. La note de veille doit compter 100 à 130 mots et le courriel 80 à 100 mots. Les quatre parties valent chacune 5 points, soit 20 points au total. Le sujet précise que ce barème est celui retenu par l'établissement.

Q : Quels contrôles sont nécessaires avant d'annoncer un taux de droit de douane ?

Obtenez le classement tarifaire du produit, vérifiez le calendrier de démantèlement correspondant, examinez les règles d'origine et réunissez les justificatifs requis. L'existence de l'accord UE-Japon ne prouve pas qu'un taux précis s'applique.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencelea.fr/assets/annales/licence-lea/C7 - Interagir en fonction des enjeux culturels et civilisationnels/2026/Licence Langues Étrangères Appliquées - C7 - Interagir en fonction des enjeux culturels et civilisationnels - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Langues Étrangères Appliquées : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.